

Quelques informations et conseils concernant les périodes de canicules et les intempéries

lors de manifestations à l'extérieur

Quelle que soit la météo, le public doit toujours être en sécurité, ceci est de la responsabilité de l'organisateur. L'organisateur d'une manifestation à l'extérieur se tiendra informé des conditions météorologiques de manière régulière quelques jours avant la manifestation et durant celle-ci. Il prévoit et anticipe des scénarii possibles afin de pouvoir prendre rapidement des décisions ; cas échéant allant à de simples mesures de prévention jusqu'à l'annulation possible de la manifestation.

Une cellule de crise est à réfléchir et organisée en cas de problème. Chacun doit connaître ses responsabilités et savoir qui prend quoi comme décision. La communication au public est réfléchie (réseaux sociaux, site internet, haut-parleur...)

Les organes communaux et cantonaux, selon le degré de dangerosité, sont également habilités à décider l'annulation d'une manifestation.

Canicule

Lors de fortes chaleurs, il convient, de manière générale, de prendre les mesures suivantes :

- Mettre à disposition de l'eau à volonté. Privilégier impérativement la vente de boisson non alcoolisée et encourager la consommation de boisson ayant une faible teneur en sucre.
- Aménager des coins à l'ombre ou des endroits tempérés.
- Lors d'activités sportives, adapter l'effort demandé, modifier les horaires et renforcer les mesures de prévention. Le cas échéant, réfléchir au maintien ou non d'une manifestation avec des enfants et des personnes d'un certain âge. Prévoir en sus des recommandations ci-dessous, des boissons isotoniques afin de compenser les pertes de sel pendant et après les activités physiques.
- Evaluer s'il y a lieu de renforcer le dispositif de premier secours.
- Encourager les personnes à s'hydrater (boire beaucoup et manger des repas froids et riches en eau), se protéger du soleil (chapeau, lunette de soleil, vêtements couvrants et crème solaire) et d'être attentif aux premiers signes de mal-être. Eventuellement par haut-parleur ou par le biais d'affiche de flyer concernant la canicule
- se renseigner sur les interdictions qui pourraient être prise en lien avec la canicule (interdiction de faire des feux...) et se tenir au courant des informations :
 - sur les conditions météo : <http://www.meteosuisse.admin.ch/home.html?tab=overview>
 - sur le taux d'UV : <http://www.uv-index.ch/fr/home.php>
 - sur le taux d'ozone : <http://ge.ch/air/qualite-de-lair/carte-du-jour>

Intempéries (pluie, vent violent, orage, tempête, froid, neige...)

En cas de pluie, penser à abriter ce qui doit l'être, à avoir des bâches en suffisance et à gérer la problématique des sols boueux et détrempés.

<http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/00628/index.html?lang=fr>

En cas d'orage et de vent important, les stands devraient être fermés ainsi que les tentes. L'organisateur connaît la résistance au vent de son matériel (tentes, gradins...) et tiendra compte de ceci pour sa prise de décision. Les objets pouvant s'envoler doivent être rangés, pliés, arrimés. Toute prise au vent sera éliminée ou le cas échéant sécurisée.

En cas de tempête, la manifestation doit être annulée, les lieux exposés de la manifestation seront évacués par le public et les structures temporaires (tentes, gradins...) doivent être contrôlées, voire démontées si nécessaire.